



Dédommagement locataire panne de chaudière

Par **Bonnet Frederique**, le **31/01/2017 à 13:00**

Bonjour,

Je viens à vous pour demander des conseils. Je suis locataire d'un appartement, avec un propriétaire, mais géré par une agence.

Contexte : chaudière en panne donc pas de chauffage ni d'eau chaude avec -9 degrés dehors (il a deux semaines).

La nuit du mercredi 18 au jeudi 19 janvier, ma chaudière est tombée en panne. Je contacte ma société de maintenance de chaudière le 19 au matin pour demander un rdv. N'étant pas chez moi du 20 au 22 janvier au soir, le rdv a été programmé le lundi 23 janvier à 8h30. Le dépanneur détecte une panne qui nécessite un changement de pièce.

Pour effectuer ce changement, il doit faxer un devis, chose qu'il m'a promis de faire dès le mardi 24 à 8h, pour accord au propriétaire. J'ai donc donné le numéro de fax de l'agence. N'ayant pas de nouvelle dans la journée du 24, j'ai appelé l'agence le soir. Ils venaient juste de recevoir le fax ...

Le mercredi 25 passe, pas de nouvelle.

Je rappelle l'agence le jeudi 26 au matin. Ils me disent qu'ils n'ont pas de nouvelle du propriétaire alors qu'ils ont envoyé la demande par mail. En fin de journée, l'agence me rappelle pour me dire qu'ils ont eux mêmes pris l'accord pour le devis, n'ayant pas de nouvelles du propriétaire.

J'attends donc des nouvelles d'Engie, société de dépannage.

Hier, lundi 30/01/2017, j'appelle ENGIE qui me dit qu'ils ont bien reçu l'accord pour la commande de la pièce le vendredi 27 janvier et doivent me rappeler pour prendre rdv pour venir me la changer.

En soit, cela va faire 15 jours mercredi soir que je n'ai ni chauffage ni au chaude. J'ai branché des convecteurs électriques qui pompent à mort sur l'électricité. Impossible d'utiliser le gaz. Je fait chauffer de l'eau chaude comme je peux.

Quels sont les recours possibles afin de demander un dédommagement ? Agence, Engie,

Propriétaire ?

Merci d'avance.

Cordialement,

Frédérique Bonnet